

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 02 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le DEUX JUILLET, à dix-neuf heures trente minutes, le CONSEIL d'ADMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances. Sous la présidence de Madame Michelle PILOZ, Vice-présidente du CCAS.

Présents :

Mesdames : Marielle BERTE, Céline BONVINI, Sandrine BUDIN, Sandrine BOUVAREL-CESAR, Corinne GUILBEAU, Michelle PILOZ, Marie-Pierre RIVOIRE.

Messieurs : Christophe GUSI.

Absents : COUGOULIC Laurent, Isabelle DIMIER, Marie-Claude PERRIN (pouvoir à Michelle PILOZ), Jean-Claude PERRET, Frédéric VIAL.

Date de convocation : 26 juin 2025

Secrétaire de séance : Céline BONVINI

DÉBUT DE SÉANCE : 19H30

RAPPORT – approbation du compte rendu

Approbation du compte rendu de la réunion du 17 février 2025 (annexe 1).

RAPPORT – décisions prises par délégation

Décisions prises en application de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles (délégation au Président et à la Vice-Présidente pour l'attribution des aides sociales facultatives et les décisions de domiciliation au CCAS). Le Conseil d'administration est tenu informé des décisions prises en ce sens depuis la dernière réunion, il a été attribué 12 aides alimentaires depuis le 17 février 2025.

Numéro de décision	Objet
002/2025	Aide alimentaire d'un montant de 50 € (bon n°102 du 21/01/2025)
003/2025	Aide alimentaire d'un montant de 50 € (bon n°103 du 21/01/2025)
004/2025	Aide bouteille de gaz (bon n°104 du 24/01/2025)
005/2025	Aide alimentaire d'un montant de 50 € (bon n°105 du 03/02/2025)
006/2025	Aide alimentaire d'un montant de 50 € (bon n°106 du 07/03/2025)
007/2025	Aide alimentaire d'un montant de 50 € (bon n°107 du 07/03/2025)
008/2025	Aide alimentaire d'un montant de 75 € (bon n°111 du 23/04/2025)
009/2025	Aide bouteille de gaz (bon n°112 du 23/04/2025)
010/2025	Aide alimentaire d'un montant de 35 € (bon n°113 du 23/04/2025)
011/2025	Aide 2 bouteilles de gaz (bon n°114 du 30/04/2025)
012/2025	Aide alimentaire d'un montant de 70 € (bon n°115 du 19/05/2025)
013/2025	Aide alimentaire d'un montant de 35 € (bon n°116 du 21/05/2025)

**DÉLIBÉRATION 05- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION SIEL BLEU**

Pour information, Madame la vice-présidente présente au conseil d'administration le nombre de participants à l'activité. 18 participants se sont inscrits cette année avec les absences ponctuelles, le groupe tournait à 14/15 participants par séance.

Tous les participants souhaitent se réinscrire à la rentrée et 3 nouveaux sont sur liste d'attente.

L'ouverture d'un deuxième créneau serait possible à la suite du premier soit 1 cours de 15h30 à 16h30 puis un second de 16h45 à 17h45.

L'activité de Gym adaptée proposée par notre prestataire Siel Bleu rencontre toujours autant de succès. Il est proposé de renouveler la convention établie avec l'association Siel Bleu pour la poursuite des séances hebdomadaires de gymnastique adaptée « Gym Prévention Santé » à la rentrée de septembre 2025.

Au vu du nombre de demandes, il a été demandé à l'association la possibilité d'ouvrir un deuxième créneau.

Considérant le succès de l'activité, il convient de renouveler la convention établie avec l'association Siel Bleu pour la poursuite des séances hebdomadaires de gymnastique adaptée « Gym Prévention Santé » et de laisser la possibilité d'ouvrir un deuxième créneau si les inscriptions le permettent.

Considérant que ces séances d'activités physiques s'inscrivent dans une mission de prévention à la perte d'autonomie et de maintien à domicile de ces administrés,

Considérant que cette prestation entre dans une offre diversifiée d'actions concourant à la promotion du bien vieillir visant à retarder ou limiter les effets du vieillissement.

Considérant le maintien du tarif facturé par l'association Siel Bleu, le montant de la participation des usagers reste inchangé.

Après délibération, à l'unanimité, (9 voix pour)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat entre le CCAS de Morestel et l'association Siel Bleu pour l'animation de séances de gymnastique adaptée pour la saison 2025/2026.

AUTORISE Monsieur le-Président du CCAS à signer le renouvellement de la convention de partenariat,

CHARGE Monsieur le Président à l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION 06- AVENANT À LA DÉLIBÉRATION n°10/2023 MISE EN PLACE D'UNE BOURSE AU PERMIS B

Madame la Vice-présidente rappelle les candidatures déjà retenues pour l'année 2025, Julie et Emeric, et fait part du nombre de candidats ayant retiré leur dossier.

La mise en place d'une bourse au permis B avait été votée en conseil d'administration en date du 14/12/2023.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation routière ouvrant le permis de conduire aux jeunes de 17 ans et devant l'absence de demande déposée, les conditions de dépôt et d'accès avaient été modifiées.

Aujourd'hui, grâce à la collaboration du partenaire et la communication faite auprès de la population, les demandes arrivent et déjà 2 jeunes candidats ont été accueillis sur l'année 2025. Plusieurs dossiers ont été retirés par de futurs candidats au permis et devraient être retournés au CCAS dès obtention de leur code de la route.

Aussi, face à cet engouement et à la nécessité, pour les jeunes du territoire d'obtenir leur permis, il est proposé au conseil d'administration d'augmenter le quota de candidat retenu par an.

Pour rappel, celui-ci avait été fixé à 2 candidats par an.

Considérant l'augmentation des demandes d'aides au financement du permis B,

Considérant la nécessité de mobilité sur le territoire pour les jeunes Morestellois,

Après délibération, à l'unanimité, (9 voix pour)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

FIXE le nombre de candidats retenus à 4 (quatre) par année à compter de la présente délibération,

DIT QUE les crédits nécessaires seront portés au budget,

CHARGE Monsieur le Président à l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION 07- MISE EN PLACE D'UN COLIS DES AÎNÉS POUR LES PERSONNES DE 90 ANS ET PLUS

Depuis 2 ans, il revient de la part de certains aînés le souhait de recevoir un colis lorsque ceux-ci ne peuvent se rendre au goûter des aînés, organisé annuellement par le CCAS et offert aux habitants de 70 ans et plus (y compris aux couples dont l'un des deux a moins de 70 ans).

A ce jour la commune compte 725 personnes de plus de 70 ans.

La question avait déjà été étudiée mais au vu du nombre d'aînés présents sur la commune, cette idée avait été déboutée. Une analyse des tranches d'âge a été exposé au conseil d'administration, il ressort que la tranche des 90 ans et plus représente au total 75 personnes dont : 13 couples, 44 femmes seules et 5 hommes seuls.

Après avoir entendu l'exposé de Michelle PILOZ,

Le conseil d'administration est informé que dans le cadre des fêtes de Noël, et pour continuer à agir auprès des personnes âgées les plus isolées, un colis pourrait être remis aux personnes de plus de 90 ans le désirant, sous forme d'un petit panier gourmand.

En effet, dans le cadre de ses missions de lutte contre les exclusions et le maintien du lien social, le Centre Communal d'Action Sociale s'inscrirait dans une démarche de lutte contre l'isolement dont souffre souvent les personnes âgées surtout en période de fêtes de fin d'année. Le choix serait laissé à la personne ou couple entre le colis ou la participation au goûter spectacle.

Afin de bénéficier de ce colis de Noël, les conditions à réunir seront les suivantes :

- Avoir sa résidence effective
- Être inscrit sur les listes électorales de la commune,
- Être âgé de 90 ans et plus
- Avoir retourné son bulletin de choix entre le colis ou le goûter spectacle, lors de l'envoi de l'invitation du CCAS pour les fêtes de fin d'année.

Considérant la nécessité de maintenir le lien social avec les personnes âgées et de rompre l'isolement en cette période de l'année,

Considérant la mission de lutte contre l'exclusion du Centre Communal d'Action Social,

Après délibération, à l'unanimité, (9 voix pour)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ACCEPTE de proposer un colis des aînés aux personnes âgées de 90 ans résidant sur la commune et inscrit sur les listes électorales,

FIXE le budget maximum à 1500€ (mille cinq cent euros) pour l'ensemble des colis.

DIT QUE ce budget pourra être révisé annuellement selon l'indice d'inflation de l'INSEE.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DÉLIBÉRATION 08 – MISE EN PLACE DE SORTIES FAMILLES

Le centre communal d'action sociale de la commune dans la continuité de la promotion d'action en faveur des familles avait proposé à l'étude l'organisation de sorties à destination des familles et ainsi maintenir sa mission de soutien auprès celles-ci.

Dans cette dynamique, et après retour de la commission sociale, le secrétariat du CCAS a démarché plusieurs parcs Walibi Rhône Alpes à Les Avenières Veyrins-Thuellin (Isère), le Parc des Oiseaux à Villars les Dombes (Ain), le Parc zoologique de St Martin la Plaine (Loire) et le parc animalier de Courzieu (Rhône). Ainsi que des transporteurs.

Trois parcs ont déjà répondu : Walibi Rhône Alpes, le Parc des Oiseaux et le parc zoologique de St Martin la Plaine.

D'autres parcs ont été proposés, des demandes devront être faites pour le musée La Magie des Automates à Lans-en-Vercors (Isère) ainsi que Le Hameau du Père Noël à Andilly (Haute-Savoie).

Dans cette dynamique, et après ces premiers retours et l'exposé des propositions,

Le conseil d'administration est informé que dans le cadre de sa mission de soutien aux familles, des sorties famille pourraient être organisées selon des conditions d'âge ou de ressources des parents.

En effet, dans le cadre de ses missions de lutte contre les exclusions, le Centre Communal d'Action Sociale s'inscrirait dans une démarche d'accompagnement des familles et permettrait à certains enfants de sortir de leur quotidien.

Afin de pouvoir bénéficier de ces sorties, l'accès se ferait sur inscription. Il conviendra également de déterminer les conditions d'accès pour chaque sortie.

Considérant la mission de lutte contre l'exclusion du Centre Communal d'Action Social, et de favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour certaines familles,

Après délibération, à l'unanimité, (9 voix pour)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ACCEPTE d'organiser des sorties de loisirs ou culturelles dites « Sorties Familles » à destination des familles morestelloises,

DIT QUE les conditions à ces sorties seront définies à chaque sortie.

CHARGE Monsieur le Président de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

POINT : Vague de chaleur et alerte canicule du 20-06-2025 et 28-06-2025

Face aux fortes chaleurs de l'été, une première campagne de prévention avait été lancée le 13/06/2025 à l'aide du nouvel outil d'alerte à la population acquis par la municipalité pour son Plan Communal de Sauvegarde.

Le 20/06/2025 et 28/06-2025 la Préfète de l'Isère déclenchait une cellule de veille sanitaire dans toutes les communes du Département avec une vigilance Orange Canicule.

Le lancement d'une seconde campagne a donc été lancée avec cette fois un complément d'appels effectué par les élus.

Cet outil a permis d'agir rapidement et de réduire le nombre d'appels à passer par les élus afin de se concentrer sur les personnes qui n'avaient pas répondu.

Rappel :

174 appels

- APPEL VALIDE : 47 personnes (Ont validé l'appel en appuyant sur la touche 1 de leur tél = message compris)
- APPEL NON VALIDE : 117 personnes (Répondeur / ont raccroché sans valider/ réécouté puis raccroché)
- APPEL OCCUPE : 1 personne
- APPEL en ABSENCE : 5 personnes
- PB de LIGNE (numéro plus attribué) : 4 personnes (+15 retirés avant le lancement de la campagne)

Des appels renouvelés tout au long de la période de vigilance orange auprès des personnes isolées et lorsque les personnes n'avaient pas pu être jointes.

Après le retour d'expérience de chaque membre et exposé de certaines situations, il s'avère que ces appels sont bien accueillis et que les personnes remercient vivement cette démarche.

Dans l'ensemble, les personnes présentes sur ce registre des personnes vulnérables sont bien entourées. Les personnes totalement isolées restent une minorité, cet appel leur apporte beaucoup de bien.

Concernant la vague d'appels automatiques, il a été noté que beaucoup de personnes, n'attendaient pas la fin du message de l'automate et raccrochaient.

Une communication auprès de la population devra se poursuivre.

D'autre part, afin d'améliorer la réactivité d'action des membres du CCAS, il a été noté les périodes d'absence des élus afin de basculer leur liste d'appels sur ceux présents.

INFORMATIONS DIVERSES :

Présentation du Flyer Aide au Permis à destination des jeunes se présentant à l'accueil de la mairie.

Transmission du tableau des séances d'informations collectives sur le surendettement organisées par le Département de l'Isère et tenues dans les centres médico-sociaux du territoire (Morestel, Pont de Cheruy et Crémieu).

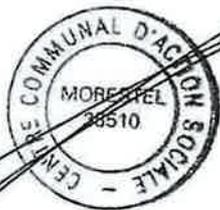
Information sur l'ouverture d'une boutique solidaire du Secours Populaire Français sur la commune :
Le Boutique pour Tous – 2 rue des Cours à Morestel

Tour de Table : néant

FIN DE SEANCE : 21h15

Le Président,
Frédéric VIAL

La secrétaire de séance
Céline BONVINI



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bonvini", written over a horizontal line.